

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil de la Régie intermunicipale de restauration et de préservations des Trois-Lacs (RIRPTL) a adopté le **Règlement 007-2021 de gestion contractuelle de la RIRPTL**, lors du conseil d'administration tenu le 30 mars deux mille vingt-et-un (30 mars 2021).

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la Régie intermunicipale de restauration et de préservations des Trois-Lacs (RIRPTL) et ce, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce quatorzième jour du mois d'avril deux mille vingt-et-un (14 avril 2021).

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier